



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20251204-2025_50-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025.50

OBJET : Services numériques à l'usager - approbation de la convention cadre entre la ville de Saint Genis les Ollières et la Métropole de Lyon

MEMBRES PRÉSENTS : Séverine ANSELME, Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Françoise BOUVIER	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
Anne CALENDRAS	pouvoir donné à	Martin MAVOUNGOU
Marine EVRARD	pouvoir donné à	Thierry COUDEL
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Martine BERNIER
Elise MICHALLET	pouvoir donné à	Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Martin MAVOUNGOU et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Par délibération n°CP-2025-4074 du 14 avril 2025, la Commission permanente de la Métropole de Lyon a approuvé le modèle de convention cadre à passer entre la Métropole et les Communes adhérentes et relatives aux services numériques.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du développement de la politique numérique visant à adapter et déployer des services numériques aux usagers dans le but de faciliter leur quotidien.

Elle est conclue pour une durée initiale d'un an tacitement renouvelable par période d'un an et pour une durée maximale de 6 ans.

La ville de Saint Genis les Ollières bénéficie des services « Geonet » depuis mars 2004. Géonet, est l'extranet de consultation des données géographiques de la Métropole de Lyon. C'est une application web permettant aux communes la consultation du patrimoine de données du système d'information géographique de la Métropole de Lyon.

La plateforme data.grandlyon.com : socle de partage, de réutilisation et de valorisation des données d'intérêt général des acteurs du territoire métropolitain,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-3 et L. 3611-4,

VU le modèle de convention cadre et ses annexes à passer entre la Métropole de Lyon et chaque commune souhaitant adhérer à cette offre,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Saint Genis les Ollières de continuer à bénéficier des services de Géonet et data.grand.lyon.com

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE les termes de la convention cadre "Offre de services numériques à l'usager" entre la Ville de Saint Genis les Ollières et la Métropole de Lyon ainsi que ses annexes relatives à Géonet et data.grand.lyon.com, telles qu'annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 08 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

Berger
Levraud

ID : 069-216902056-20251204-2025_50-DE

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 décembre 2025.

**Le Maire,
Didier CRETENET,**



**Le secrétaire de séance,
Martin MAVOUNGOU**